

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	10 +	13
Total des voix : 16		

**Etaient présents :**

**7 représentants des communes (1 voix chacun) :** Bernard CLAP (Trigance) ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) ; Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Antoine FAURE (Aups) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ;

**2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) :** Michèle BIZOT-GASTALDI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon), Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération).

**1 représentant des départements (2 voix) :** Claude BONDIL, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

**Ont donné pouvoir :**

**2 porteurs d'1 voix :** Magali STURMA CHAUVEAU (Rougou) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Philippe MARANGES (Castellane) à Bernard CLAP

**1 porteur de 3 voix chacun :** Georges BOTELLA (Conseil régional) à Jacques ESPITALIER

Date de convocation
17/01/2025

Délibération  
n°25\_01\_B1\_04

**Soutien à l'ingénierie 2025 du PNR Verdon - Dotation de fonctionnement**

Comme chaque année, l'Etat propose d'accompagner la mise en place de l'ingénierie du Parc sur des thèmes faisant partie des missions de base des parcs régionaux. Il dispose ainsi d'une enveloppe de crédits de fonctionnement répartis chaque année entre les 9 parcs de la Région sud, pour financer des actions ou du temps de travail dans les domaines suivants :

- Biodiversité : connaissance, protection et gestion des espaces/espèces d'intérêt prioritaire, trame verte et bleue, circulation des véhicules à moteur, plans nationaux d'actions en faveur des espèces, espèces exotiques envahissantes.
- Sites, Paysages : connaissance, protection des structures paysagères, protection et gestion des sites, publicité – signalétique.
- Aménagement du territoire et urbanisme : maîtrise quantitative et qualitative de l'urbanisation, contribution aux documents d'urbanisme.
- Evaluation de la mise en œuvre de la charte, gouvernance

Pour 2025, il est proposé de faire financer par la DREAL du temps de travail de plusieurs agents qui mettent en place les missions que la DREAL peut soutenir.

Le plan de financement de cette ingénierie 2025 serait le suivant :

Coût total TTC :..... 192 326 €  
DREAL (80 %) :..... 154 000 €  
Autofinancement :..... 38 326 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette action.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
sur les signatures  
pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le

Le Président  
Bernard CLAP

